

INCOTERMS®

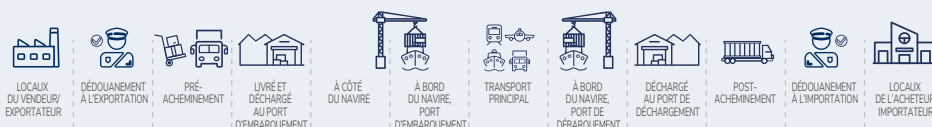
INTERNATIONAL COMMERCIAL TERMS 2020

VERSION CONCISE 2025



Incoterms® 2020 - TRANSPORT MULTIMODAL

Toute option ou variante des règles Incoterms® doit être dûment stipulée par les parties dans leur contrat.



EXW
Ex Works
(à l'usine)

ACHEMINEMENT
RISQUE
COÛT

Le vendeur n'est responsable que de la mise à disposition des marchandises emballées dans ses locaux. L'acheteur assume tous les risques et coûts, notamment de chargement des marchandises, de ce lieu à leur destination.

FCA
Free Carrier
(franco transporteur)

ACHEMINEMENT
RISQUE
COÛT

Le vendeur est tenu de livrer au premier transporteur désigné (entrepôt, port, zone de stockage, aéroport, etc.), selon le transporteur désigné.

CPT
Carriage Paid To
(port payé jusqu'à)

ACHEMINEMENT
RISQUE
COÛT

Le vendeur organise l'acheminement et assume les coûts jusqu'au lieu de destination désigné. Les risques sont transférés à l'acheteur à la livraison au premier transporteur.

CIP
Carriage Insurance Paid To
(transport et assurance payés jusqu'à)

ACHEMINEMENT
RISQUE
COÛT

Le vendeur organise l'acheminement et assume les coûts et l'assurance au nom de l'acheteur jusqu'au lieu de destination désigné. Les risques sont transférés à l'acheteur à la livraison au premier transporteur. Le vendeur doit souscrire une assurance multirisque conforme aux clauses Institute Cargo Clauses (A) ou équivalentes, au nom de l'acheteur.

DAP
Delivered At Place
(rendu au lieu de destination)

ACHEMINEMENT
RISQUE
COÛT

Le vendeur livre les marchandises au lieu de destination convenu. Il assume tous les coûts et risques jusqu'à ce que les marchandises soient prêtes à être déchargées au lieu de destination désigné.

DPU
Delivered at Place Unloaded
(rendu au lieu de destination, déchargé)

ACHEMINEMENT
RISQUE
COÛT

Le vendeur assume tous les coûts et risques jusqu'au déchargement des marchandises au lieu de destination désigné convenu. L'acheteur est responsable des formalités douanières à l'importation.

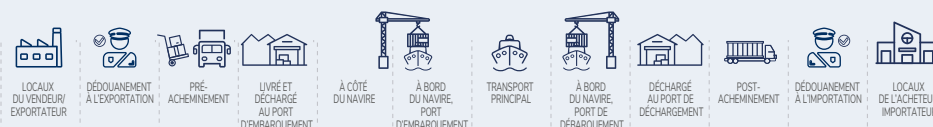
DDP
Delivered Duty Paid
(rendu droits acquittés)

ACHEMINEMENT
RISQUE
COÛT

Le vendeur livre les marchandises au lieu de destination convenu. Il assume tous les coûts, dont les formalités d'importation, et risques jusqu'à ce que les marchandises soient prêtes à être déchargées au lieu de destination désigné.

Incoterms® 2020 - TRANSPORT MARITIME ET PAR VOIES NAVIGABLES INTÉRIEURES

Toute option ou variante des règles Incoterms® doit être dûment stipulée par les parties dans leur contrat.



FAS
Free Alongside Ship
(franco le long du navire)

ACHEMINEMENT
RISQUE
COÛT

Le vendeur est responsable de la livraison des marchandises au port, à côté du navire. À partir de ce lieu, les risques et les coûts sont transférés à l'acheteur.

FOB
Free On Board
(franco à bord)

ACHEMINEMENT
RISQUE
COÛT

Le vendeur est responsable de la livraison au lieu désigné, ainsi que du chargement. Les risques et les coûts sont transférés à l'acheteur dès que les marchandises sont à bord du navire. Le déchargement relève de la responsabilité de l'acheteur.

CFR
Cost, and Freight
(coût et fret)

ACHEMINEMENT
RISQUE
COÛT

Le vendeur prend en charge le coût du fret jusqu'au lieu ou port de destination désigné. Les risques sont transférés dès que les marchandises ont été chargées à bord du navire.

CIF
Cost, Insurance and Freight
(coût, assurance et fret)

ACHEMINEMENT
RISQUE
COÛT

Le vendeur prend en charge le coût de l'assurance et du fret jusqu'au lieu ou port de destination désigné. Les risques sont transférés dès que les marchandises ont été chargées à bord du navire. Le vendeur doit souscrire une assurance minimum conforme aux clauses Institute Cargo Clauses (C), au nom de l'acheteur.



Les Incoterms® 2020 ne s'appliquent que s'ils figurent au contrat de vente, celui-ci devant clairement stipuler qu'il est régi par ces Incoterms® 2020. Les Incoterms® fournissent les définitions normalisées de termes commerciaux de l'ICC et sont mondialement reconnus comme des preuves indispensables des responsabilités respectives du vendeur et de l'acheteur en matière de livraison contractuelle. Le présent document étant une version concise des Incoterms® 2020, nous vous conseillons de visiter le site de la Chambre de commerce internationale (ICC) pour en savoir plus. <https://iccwbo.org/business-solutions/incoterms-rules/incoterms-2020/>

Ce document a été préparé par AGL (Africa Global Logistics) à partir des publications de la Chambre de commerce internationale (ICC) relatives aux règles Incoterms® 2010 et 2020. Il est la propriété d'AGL. Toute copie, en tout ou partie, est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable d'AGL. Ce document ne peut être considéré comme exhaustif. Il convient, par conséquent, de consulter l'ensemble des publications de l'ICC relatives aux règles Incoterms® 2020, disponibles sur son site Internet officiel.